|  |  |
| --- | --- |
| senegal  **REPUBLIQUE DU SENEGAL**  *Un Peuple – Un But – Une Foi*  …………………  **MINISTERE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, DE L’EQUITE SOCIALE ET TERRITORIALE**  ………………… | **N°\_\_\_\_\_\_\_\_\_/MDCEST/SG/Sp**  **Dakar, le** |

|  |
| --- |
| **MEMO SUR LE PROCESSUS D’ACQUISITION**  **ET DE TRANSPORT DE l’AIDE ALIMENTAIRE** |

Bonjour tout le Monde

Chères populations

Chers professionnels de la presse

Je me présente à vous, ce jour, vendredi 17 avril 2020 en format point de presse pour apporter des éléments, non de justification, mais d’éclairage sur quelques points du programme d’aide alimentaire relativement au processus d’acquisition et d’acheminement des denrées.

Je voudrai dans un premier temps saluer la promptitude du Chef de l’Etat qui, très tôt, a su prendre les mesures appropriées pour faire face aux différents effets socio-économiques négatifs liés à la pandémie du Coronavirus

Je voudrai aussi réaffirmer le plaisir et la fierté de servir mon pays sous la vision éclairée du Président Macky Sall, et avec tout le professionnalisme que cela demande.

J’informe aussi que tout le reporting lié à ce programme sera réalisé et adressé, au moment opportun, à qui de droit, entre autres, le comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du FORCE COVID 19

L’ampleur de la crise sanitaire du COVID 19 et l’urgence d’une réaction simultanée a créé une situation inédite voire un nouveau paradigme dans les procédures d’acquisition publique. Dans tous les pays du monde, des mesures exceptionnelles d’allégement des procédures sont envisagées par les Etats pour parer au plus pressé. Certains Etats n’hésitant pas à déclarer la situation du Coronavirus comme un cas de force majeure pour les marchés publics.

Au Sénégal, le Président de la République a mis en place un fonds dénommé **« Force Covid 19 »** d’un montant de 1000 milliards de francs CFA pour l’exécution d’un Plan de résilience économique et sociale susceptible de soulager les populations en plein dans le confinement.

Une des composantes de ce plan est liée à l’assistance alimentaire pour un montant de 69 milliards dont la gestion est confiée au Ministère du Développement Communautaire de l’Equité Sociale et Territoriale.

Ce dernier est chargé d’acquérir un kit alimentaire composé de 100 Kg de riz, 10l d’huile, 18 briques de savons de 300g, 10kg de sucre, 10kg de pâtes alimentaires pour un million de ménages représentant environ entre 8 et 10 millions de sénégalais.

Compte-tenu de la situation d’urgence, le Président de la République a pris le décret 2020-781 du 18 mars 2020 portant dérogation au code des marchés publics qui soustrait les dépenses relatives à la lutte contre le COVID-19, de l’application des dispositions du décret 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant code des marchés publics.

Quand bien même les conditions d’un achat direct sont juridiquement réunies et socialement justifiées par l’urgence à disposer des vivres à distribuer aux populations nécessiteuses, le souci de transparence et de respect des règles d’éthique et de bonne gouvernance nous a conduits à nous référer aux bonnes pratiques, connues de tous en matière d’achats publics.

C’est dans ce cadre que nous avons consulté par écrit, les organes de l’Etat impliqués dans la gestion de la commande publique pour mieux éclairer notre démarche (lettre n°00000745 ARMP/DG/SP du 02 avril 2020).

En terme de transparence et pour favoriser l’égal accès des entreprises aux différents marchés, nos services ont publié deux avis de commande ouverte en procédure d’urgence dans les livraisons du « Soleil » et de « l’Observateur » du 1er , 2 et 3 avril 2020.

Ainsi pour les denrées alimentaires, les quantités minimales ci-après mentionnées ont été exigées aux fournisseurs :

* Riz brisé non parfumé en sac de 50 kg : 5000 tonnes ;
* Sucre en conditionnement de 5 ou 10 kg : 500 tonnes ;
* Huile en conditionnement de 5 ou 10 litres : 10 000 litres ;
* Pâtes alimentaires en conditionnement de 5 ou 10 kg : 1000 tonnes ;
* Savon en pack de 18 unités de trois cent grammes : 10 000 packs.

Les candidats intéressés étaient invités à présenter les documents suivants, au plus tard le vendredi 03 avril 2020 à 12 heures précises, à la Direction de l’Administration générale et de l’Équipement du Ministère du Développement communautaire, de l’Equité sociale et territoriale, 2ème Sphère ministérielle de Diamniadio, Bâtiment B2, Aile A, 3ème étage :

* Une facture proforma des produits proposés ;
* Une déclaration sur l’honneur indiquant les quantités des stocks disponibles qui doivent être au moins égale aux quantités minimales exigées ;
* Un échantillon de chaque produit proposé.
* Le 03 Avril 2020, le MDCEST a reçu 62 offres, certains ayant postulé pour les cinq produits d’autres pour un, deux, trois ou quatre produits.
* Après exploitation des offres, seuls les fournisseurs ayant les capacités quantitative et qualitative requises ainsi que la meilleure offre financière, ont été retenus.

Concernant le riz, ont été retenues les quatre meilleures propositions présentant un prix par tonne en-deçà de celui actuellement pratiqué sur le marché. Ainsi, les quatre fournisseurs ont cédé leur riz à deux cent soixante-quinze mille 275.000 francs CFA TTC la tonne soit le montant de 275 francs CFA le kilogramme.

Il s’agit de ceux mentionnés dans le tableau ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **FOURNISSEUR** | **ADRESSE** | **MONTANT TTC** |
| **GROUPE BAMBOUCK** | Koungheul quartier FassThiéckène  77 680 52 18 | 1 375 000 000 |
| **AVANTI SUARL** | 150-152 Avenue Lamine GUEYE  77 342 98 99 | 9 625 000 000 |
| **AFRI AND CO** | 150 Avenue Lamine GUEYE  77 616 09 09 | 8 250 000 000 |
| **Comptoir Commercial Mandiaye NDIAYE (CCMN)** | 7, Rue Sergent Malamine X Escarfait  33 821 82 80 | 8 250 000 000 |
| **TOTAL** | | **27 500 000 000** |

Dans l’avis d’attribution, il a été fait obligation au fournisseur de démarrer les livraisons dans les 48 heures après la notification du bon de commande sous

peine de résiliation.

La société attributaire du plus gros volume a reçu en premier son bon de commande, et a démarré les livraisons depuis le samedi 11 Avril 2020. Toutes les quantités de riz présentement convoyées à Dakar et vers les régions de l’intérieurs ont livrées par cette société.

Le reste des produits, notamment le sucre, l’huile, les pâtes et le savon, le même procédé est suivi pour leur attribution. A l’heure où je vous parle tout est bouclé.

**Pour le volet transport**, l’avis de commande le concernant, indiquait, entre autres, l’obligation de disposer d’un parc de 50 camions au moins.

Une analyse de la base de données constituée à travers les réponses consécutives à cet avis, a permis d’avoir une idée sur les meilleurs prix pratiqués sur le marché du transport et de dégager un tarif optimum pour chaque région :

* Thiès, Louga, Diourbel, Fatick, Kaolack et Kaffrine : 7500 f CFA TTC la tonne ;
* Saint Louis et Tambacounda : 15000 f CFA TTC la tonne ;
* Matam, Kolda, Sédhiou, Kédougou et Ziguinchor : 18500 f CFA TTC la tonne.

Ainsi, les transporteurs qui ont accepté ces tarifs sont dans le dispositif d’acheminement depuis le lancement du processus par le Président de la République.

Toujours dans le chapitre du transport, je voudrais informer que le collectif des Acteurs des transports routiers du Sénégal (CATRS), a bien voulu mettre à la disposition de l’opération un parc de camions. Et je profite de cette occasion pour saluer cet élan de solidarité et exprimer mes remerciements les plus sincères. A la date du 14 avril 2020 (avant-hier) 14 véhicules de ce parc ont pu être chargés et convoyés vers la région de Thiès. Soit un total de 450 tonnes convoyées.

Le 15 avril (hier) 42 nouveaux chargements ont été réalisés. Je réaffirme notre disponibilité à accueillir encore de camions d’autant plus que le besoin tourne autour de 600 véhicules par jour.

Le tableau récapitulatif ci-après donne le détail du total des quantités livrées dans les différents sites à la date du 15 avril 2020

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **REGIONS** | **QUOTA PREVU en T** | **QUOTA REALISE en T** | **% REALISATION** |
| Kédougou | 1 580 | 1 585 |  |
| Ziguinchor | 6 033 | 1 038 |  |
| Matam | 3 226 | 1 335 |  |
| Diourbel | 9 865 | 418 |  |
| DAKAR | 24 944 | 396 |  |
| FATICK | 5 677 | 0 |  |
| KAFFRINE | 3 960 | 0 |  |
| KAOLACK | 6 753 | 0 |  |
| LOUGA | 5 235 | 1 130 |  |
| KOLDA | 6 077 | 0 |  |
| THIES | 11 851 | 1 747,5 |  |
| TAMBACOUNDA | 5 389 | 730 |  |
| SEDHIOU | 2 923 | 0 |  |
| SAINT-LOUIS | 6 496 | 280 |  |
| Total | **100 010** | **8659,5** | **9%** |

A ce jour, deux cent cinquante trois (253) camions ont été mobilisés